

Portiragnes, le 10 novembre 2019



Monsieur, Madame,

Objet : appel de fonds 2019-2020 pour votre lot « » en nos domaines

Faisant suite aux résolutions proposées et votées lors de l'assemblée générale du 29 octobre 2019 qui autorisent le budget des dépenses ordinaires, nous procédons, comme annoncé, à l'appel de fonds de **1.200,00 € par lot** qui, sauf événement exceptionnel imprévisible, sera le seul appel de cet exercice comptable.

Cet appel est à régler dans les **30 jours de la réception** de la présente, sauf si le montant requis avait déjà été anticipativement payé, par exemple lors d'une mutation de propriété passée chez un notaire après le premier septembre 2019, début de l'exercice comptable :

⇒ **de grande préférence**, par versement sur le compte bancaire de notre A.S.L

ASL Les Tamaris et Les Portes du Soleil au Crédit Agricole du Languedoc à Serignan
BIC AGRIFRPP835 IBAN FR76 1350 6100 0011 5502 8700 036

⇒ ou par **paiement par carte** grâce au terminal bancaire au siège social de l'A.S.L.,

N'oubliez pas de mentionner la référence de votre habitation lot « » en communication du virement bancaire. Le montant de cet appel ne présume en rien de votre situation de compte vis à vis de l'A.S.L. (paiement de la facture d'eau, charges impayées, ...).

Les propriétaires qui ne seront pas en ordre de paiement se verront appliquer les sanctions habituelles communiquées lors de nos précédents courriers.

Soyez assurés que votre Conseil Syndical veillera comme toujours à la gestion efficace des deniers communs.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.



Jean-Marie GODEFROID
Président